



Proposition du Bureau concernant le processus dirigé par les États Membres visant à élaborer un avant-projet, avec la création éventuelle de sous-groupes

CONTEXTE

1. Conformément au paragraphe 1.3) de la décision SSA2(5) (2021), dans le cadre de ses méthodes de travail, l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (INB) « établit un processus inclusif dirigé par les États Membres, qui est modéré par les coprésidents et les vice-présidents, dans un premier temps dans le but d'identifier les éléments de fond de l'instrument, puis de commencer l'élaboration d'un avant-projet à soumettre, en fonction des progrès accomplis, à l'examen de l'organe de négociation à sa deuxième réunion, qui a lieu au plus tard le 1^{er} août 2022 et à l'issue de laquelle l'organe de négociation identifie la disposition de la Constitution de l'OMS au titre de laquelle l'instrument devrait être adopté... ».

2. À la première reprise de sa première réunion, le Bureau de l'INB a présenté, dans le document A/INB/1/5 Rev.1, une proposition, pour examen par l'INB, concernant le processus visant à identifier les éléments de fond de l'instrument. L'INB a approuvé ce processus et le Bureau de l'INB présentera les éléments de fond à la deuxième reprise de sa première réunion (dans le document A/INB/1/8), parallèlement au présent document.

3. Il est présenté ici une proposition du Bureau de l'INB sur le deuxième volet de la décision susmentionnée, à savoir faciliter le processus d'élaboration d'un avant-projet à soumettre, en fonction des progrès accomplis, à l'examen de l'INB à sa deuxième réunion.

Dispositions proposées pour les sous-groupes à ce stade du processus de rédaction

4. Conformément à la méthode de travail de l'INB,¹ celui-ci peut créer un nombre restreint de sous-groupes pour faire avancer les discussions sur ses objectifs, selon les besoins, et ces sous-groupes sont ouverts à tous les États Membres, aux membres associés et aux organisations d'intégration

¹ Voir le document A/INB/1/3 Rev.1.

économique régionale, et présidés par l'un des quatre vice-présidents du Bureau, à moins que l'INB n'en décide autrement. Les réunions des sous-groupes ne se tiendront pas en parallèle.

5. Le Bureau propose que, pour le moment, l'INB crée deux sous-groupes, suivant la catégorisation des éléments de fond dans le document de synthèse,¹ sur les domaines techniques de la « prévention », de la « préparation », de la « riposte » et du « relèvement ». Plus précisément, le Bureau propose de créer deux sous-groupes, comme suit :

- le sous-groupe A, s'intéressant aux éléments de fond concernant la prévention et la préparation en cas de pandémie ; et
- le sous-groupe B, s'intéressant aux éléments de fond concernant la riposte aux pandémies et le relèvement.

6. Le Bureau propose que chacun des deux sous-groupes ait deux coprésidents, qui soient chacun un vice-président du Bureau et qui exerceraient leurs fonctions et leurs activités sur un pied d'égalité.

7. Le Bureau note que l'INB peut décider que la création de sous-groupes supplémentaires se justifie au cours de ses travaux ultérieurs et que, le cas échéant, la question pourrait être traitée en temps opportun.

Modalités de travail proposées jusqu'à la deuxième réunion de l'INB

8. Conformément au document sur le calendrier et les résultats escomptés approuvé par l'INB à la première reprise de sa première réunion,² le Bureau propose le processus de travail suivant jusqu'à la deuxième réunion de l'INB.

9. **Réunions des sous-groupes** : Au cours de la période du 14 au 17 juin 2022,³ chaque sous-groupe se réunirait pendant deux jours⁴ pour discuter du plan général des éléments de fond concernant la prévention et la préparation en cas de pandémie (pour le sous-groupe A) et la riposte aux pandémies et le relèvement (pour le sous-groupe B). Les sous-groupes pourraient orienter leurs travaux selon les orientations suggérées pour les discussions des sous-groupes qui sont annexées au présent document. À la fin de leurs réunions respectives de deux jours, les coprésidents des sous-groupes remettraient au Bureau⁵ un résumé écrit des discussions, y compris, le cas échéant et s'il en est ainsi décidé, des projets de dispositions, d'options, de clauses ou de modalités pour l'avant-projet.

10. **Établissement d'un avant-projet par le Bureau** : À la suite des réunions des sous-groupes et une fois reçus les résumés écrits de leurs discussions, le Bureau synthétiserait et harmoniserait les contributions des sous-groupes et établirait, avec l'aide du Secrétariat, un avant-projet qu'il transmettrait ensuite à l'INB avant sa deuxième réunion (la semaine commençant le 18 juillet 2022) pour examen, conformément à la décision SSA2(5).

¹ Document A/INB/1/8.

² Document A/INB/1/6 Rev.1.

³ Conformément au calendrier de l'INB, les réunions des sous-groupes sont prévues les 14 et 15 juin 2022, sous réserve de confirmation, et une deuxième série d'audiences publiques est prévue les 16 et 17 juin 2022. Après discussion avec le Bureau, le Secrétariat propose de reporter la deuxième série d'audiences publiques jusqu'à ce qu'un projet ait été établi et, à cet égard, le Bureau propose de consacrer les quatre journées aux réunions des sous-groupes.

⁴ Le sous-groupe A devrait se réunir les 14 et 15 juin 2022 et le sous-groupe B les 16 et 17 juin 2022.

⁵ En plus du rapport qu'ils doivent présenter à la prochaine réunion de l'INB, conformément à la méthode de travail de celui-ci.

ANNEXE

ORIENTATIONS SUGGÉRÉES POUR LES DISCUSSIONS DES SOUS-GROUPES

1. Sous-groupe A : prévention et préparation en cas de pandémie

Prévention

Orientations suggérées pour les discussions des sous-groupes

- Quelles mesures ou options pourraient être prévues pour chaque élément de fond proposé, en fonction des piliers stratégiques ?
- Quels mécanismes et/ou dispositions sont nécessaires pour réaliser chaque élément de fond proposé ?
- Pour chaque élément de fond proposé, quel libellé pourrait figurer dans l'avant-projet ?

Éléments de fond pour la prévention (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
1.1 Accès à des soins cliniques vitaux, évolutifs et sûrs, y compris pour la santé mentale				
1.2 Accès à des services de santé de qualité, souples et durables dans le cadre de la couverture sanitaire universelle				
1.3 Accès aux technologies et au savoir-faire				
1.7 Représentation et participation équitables dans les processus décisionnels mondiaux et régionaux en fonction du genre, de la situation géographique et du statut socioéconomique				
1.8 Représentation équitable dans les réseaux mondiaux et les groupes consultatifs techniques				
1.9 Augmentation des capacités de production nationales, infrarégionales et régionales pour les produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.10 Renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et de riposte face aux épidémies et aux pandémies, y compris en matière de recherche-développement				

Éléments de fond pour la prévention (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
1.11 Stocks stratégiques de mesures de riposte face aux pandémies et leur distribution équitable				
1.12 Politique visant à protéger les populations vulnérables les plus touchées par les pandémies				
1.14 Partage rapide, régulier et en temps opportun des agents pathogènes et du séquençage génomique, ainsi que des avantages y relatifs, notamment pour la mise au point et l'utilisation de produits de diagnostic, de vaccins et de traitements				
1.15 Coopération et collaboration scientifiques et techniques évolutives				
1.16 Renforcement des capacités des autorités réglementaires nationales en matière d'autorisation des contre-mesures médicales				
2.1 Préparation, résilience et participation des communautés				
2.2 Participation de la société civile, des communautés et des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, dans le cadre d'une démarche faisant intervenir l'ensemble du corps social				
2.3 Établir des dispositions appropriées en matière de gouvernance, qui trouvent leur origine dans la Constitution de l'OMS, afin de prendre en considération et de soutenir la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies				
2.4 Engagement, coordination et leadership politiques aux niveaux mondial et national				
2.5 Gouvernance et coordination mondiales et régionales				
2.7 Coopération au développement et investissements à long terme dans la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies				
2.8 Collaboration multisectorielle, dans le cadre d'une approche faisant intervenir l'ensemble des acteurs publics et de l'approche « Une seule santé »				
2.9 Décisions stratégiques fondées sur la science et des données factuelles				
2.10 Coordination entre l'OMS et les agences des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales				
3.3 Mise en place de ressources humaines chargées d'agir en cas d'urgence de santé publique mondiale, qui soient compétentes, formées et disponibles pour être déployées à l'appui des pays touchés				

Éléments de fond pour la prévention (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
3.4 Mesures mondiales et nationales visant à accélérer les procédures et les capacités d'approbation d'urgence				
3.6 Exercices de simulation et exercices théoriques aux niveaux mondial, régional et national				
3.8 Collecte d'information et partage en temps opportun				
3.9 Processus nationaux, régionaux et mondiaux de recherche et de développement de produits de diagnostic, de médicaments et de vaccins				
3.11 Approche « Une seule santé », y compris capacités de surveillance et de laboratoire				
3.12 Renforcement des capacités nationales en matière de séquençage d'agents pathogènes et de séquençage génomique, et de partage de ces informations, afin d'évaluer le risque de pandémie et de lancer une alerte mondiale rapidement				
3.14 Stratégies de prévention des maladies à tendance épidémique				
3.15 Réseaux de laboratoires et de diagnostic en santé publique				
3.17 Systèmes de santé résilients pour la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire				
3.18 Cartographie des risques et des vulnérabilités				
3.19 Normes et protocoles pour la sécurité et la sûreté biologiques dans les laboratoires de santé publique				
3.20 Appui durable aux capacités nationales, notamment pour garantir que les personnels de santé disposant de compétences en santé publique soient en nombre suffisant				
4.1 Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé et du financement à l'appui de la couverture sanitaire universelle et afin de contribuer à la prévention, à la préparation et à la riposte face aux pandémies				
4.2 Financement du renforcement des capacités nationales, notamment par une augmentation des ressources nationales				
4.3 Mobilisation rapide et efficace de ressources financières adéquates pour les pays touchés, en fonction des besoins en matière de santé publique				
4.4 Financement durable et prévisible des systèmes et outils mondiaux, ainsi que des biens publics mondiaux				
4.5 Apport d'un financement durable à l'OMS pour soutenir ses activités				

Préparation

Orientations suggérées pour les discussions des sous-groupes

- Quelles mesures ou options pourraient être prévues pour chaque élément de fond proposé, en fonction des piliers stratégiques ?
- Quels mécanismes et/ou dispositions sont nécessaires pour réaliser chaque élément de fond proposé ?
- Pour chaque élément de fond proposé, quel libellé pourrait figurer dans l'avant-projet ?

Éléments de fond pour la préparation (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
1.1 Accès à des soins cliniques vitaux, évolutifs et sûrs, y compris pour la santé mentale				
1.2 Accès à des services de santé de qualité, souples et durables dans le cadre de la couverture sanitaire universelle				
1.3 Accès aux technologies et au savoir-faire				
1.5 Disponibilité et rapidité d'accès aux produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.7 Représentation et participation équitables dans les processus décisionnels mondiaux et régionaux en fonction du genre, de la situation géographique et du statut socioéconomique				
1.8 Représentation équitable dans les réseaux mondiaux et les groupes consultatifs techniques				
1.9 Augmentation des capacités de production nationales, infrarégionales et régionales pour les produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.10 Renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et de riposte face aux épidémies et aux pandémies, y compris en matière de recherche-développement				
1.11 Stocks stratégiques de mesures de riposte face aux pandémies et leur distribution équitable				
1.12 Politique visant à protéger les populations vulnérables les plus touchées par les pandémies				

Éléments de fond pour la préparation (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
1.14 Partage rapide, régulier et en temps opportun des agents pathogènes et du séquençage génomique, ainsi que des avantages y relatifs, notamment pour la mise au point et l'utilisation de produits de diagnostic, de vaccins et de traitements				
1.15 Coopération et collaboration scientifiques et techniques évolutives				
1.16 Renforcement des capacités des autorités réglementaires nationales en matière d'autorisation des contre-mesures médicales				
2.1 Préparation, résilience et participation des communautés				
2.2 Participation de la société civile, des communautés et des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, dans le cadre d'une démarche faisant intervenir l'ensemble du corps social				
2.3 Établir des dispositions appropriées en matière de gouvernance, qui trouvent leur origine dans la Constitution de l'OMS, afin de prendre en considération et de soutenir la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies				
2.4 Engagement, coordination et leadership politiques aux niveaux mondial et national				
2.5 Gouvernance et coordination mondiales et régionales				
2.7 Coopération au développement et investissements à long terme dans la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies				
2.8 Collaboration multisectorielle, dans le cadre d'une approche faisant intervenir l'ensemble des acteurs publics et de l'approche « Une seule santé »				
2.9 Décisions stratégiques fondées sur la science et des données factuelles				
2.10 Coordination entre l'OMS et les agences des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales				
3.1 Accélération de la recherche innovante pour détecter et endiguer les maladies émergentes				
3.2 Alerte précoce, investigation rapide, évaluation des risques et riposte rapide pour les zoonoses émergentes				
3.3 Mise en place de ressources humaines chargées d'agir en cas d'urgence de santé publique mondiale, qui soient compétentes, formées et disponibles pour être déployées à l'appui des pays touchés				

Éléments de fond pour la préparation (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
3.4 Mesures mondiales et nationales visant à accélérer les procédures et les capacités d'approbation d'urgence				
3.5 Réseaux de chaîne d'approvisionnement et de logistique mondiaux, efficaces et d'un coût abordable				
3.6 Exercices de simulation et exercices théoriques aux niveaux mondial, régional et national				
3.7 Gestion de l'infodémie, information du public et communication sur les risques				
3.8 Collecte d'information et partage en temps opportun				
3.9 Processus nationaux, régionaux et mondiaux de recherche et de développement de produits de diagnostic, de médicaments et de vaccins				
3.10 Renforcement de l'autorité nationale de réglementation				
3.11 Approche « Une seule santé », y compris capacités de surveillance et de laboratoire				
3.12 Renforcement des capacités nationales en matière de séquençage d'agents pathogènes et de séquençage génomique, et de partage de ces informations, afin d'évaluer le risque de pandémie et de lancer une alerte mondiale rapidement				
3.13 Évaluation de l'état de préparation et plans d'action nationaux				
3.15 Réseaux de laboratoires et de diagnostic en santé publique				
3.16 Systèmes de riposte rapides et évolutifs				
3.17 Systèmes de santé résilients pour la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire				
3.18 Cartographie des risques et des vulnérabilités				
3.19 Normes et protocoles pour la sécurité et la sûreté biologiques dans les laboratoires de santé publique				
3.20 Appui durable aux capacités nationales, notamment pour garantir que les personnels de santé disposant de compétences en santé publique soient en nombre suffisant				
4.1 Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé et du financement à l'appui de la couverture sanitaire universelle et afin de contribuer à la prévention, à la préparation et à la riposte face aux pandémies				

Éléments de fond pour la préparation (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
4.2 Financement du renforcement des capacités nationales, notamment par une augmentation des ressources nationales				
4.3 Mobilisation rapide et efficace de ressources financières adéquates pour les pays touchés, en fonction des besoins en matière de santé publique				
4.4 Financement durable et prévisible des systèmes et outils mondiaux, ainsi que des biens publics mondiaux				
4.5 Apport d'un financement durable à l'OMS pour soutenir ses activités				

2. Sous-groupe B : riposte aux pandémies et relèvement

Riposte

Orientations suggérées pour les discussions des sous-groupes

- Quelles mesures ou options pourraient être prévues pour chaque élément de fond proposé, en fonction des piliers stratégiques ?
- Quels mécanismes et/ou dispositions sont nécessaires pour réaliser chaque élément de fond proposé ?
- Pour chaque élément de fond proposé, quel libellé pourrait figurer dans l'avant-projet ?

Éléments de fond pour la riposte (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
1.1 Accès à des soins cliniques vitaux, évolutifs et sûrs, y compris pour la santé mentale				
1.2 Accès à des services de santé de qualité, souples et durables dans le cadre de la couverture sanitaire universelle				
1.3 Accès aux technologies et au savoir-faire				
1.4 Accessibilité financière des produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.5 Disponibilité et rapidité d'accès aux produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.6 Accès équitable aux mécanismes financiers d'urgence				

Éléments de fond pour la riposte (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
1.7 Représentation et participation équitables dans les processus décisionnels mondiaux et régionaux en fonction du genre, de la situation géographique et du statut socioéconomique				
1.8 Représentation équitable dans les réseaux mondiaux et les groupes consultatifs techniques				
1.9 Augmentation des capacités de production nationales, infrarégionales et régionales pour les produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.10 Renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et de riposte face aux épidémies et aux pandémies, y compris en matière de recherche-développement				
1.11 Stocks stratégiques de mesures de riposte face aux pandémies et leur distribution équitable				
1.13 Priorité aux agents de santé pour l'accès aux produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.14 Partage rapide, régulier et en temps opportun des agents pathogènes et du séquençage génomique, ainsi que des avantages y relatifs, notamment pour la mise au point et l'utilisation de produits de diagnostic, de vaccins et de traitements				
1.15 Coopération et collaboration scientifiques et techniques évolutives				
1.16 Renforcement des capacités des autorités réglementaires nationales en matière d'autorisation des contre-mesures médicales				
2.1 Préparation, résilience et participation des communautés				
2.2 Participation de la société civile, des communautés et des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, dans le cadre d'une démarche faisant intervenir l'ensemble du corps social				
2.3 Établir des dispositions appropriées en matière de gouvernance, qui trouvent leur origine dans la Constitution de l'OMS, afin de prendre en considération et de soutenir la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies				
2.4 Engagement, coordination et leadership politiques aux niveaux mondial et national				
2.5 Gouvernance et coordination mondiales et régionales				

Éléments de fond pour la riposte (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
2.7 Coopération au développement et investissements à long terme dans la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies				
2.8 Collaboration multisectorielle, dans le cadre d'une approche faisant intervenir l'ensemble des acteurs publics et de l'approche « Une seule santé »				
2.9 Décisions stratégiques fondées sur la science et des données factuelles				
2.10 Coordination entre l'OMS et les agences des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales				
3.1 Accélération de la recherche innovante pour détecter et endiguer les maladies émergentes				
3.2 Alerte précoce, investigation rapide, évaluation des risques et riposte rapide pour les zoonoses émergentes				
3.5 Réseaux de chaîne d'approvisionnement et de logistique mondiaux, efficaces et d'un coût abordable				
3.7 Gestion de l'infodémie, information du public et communication sur les risques				
3.8 Collecte d'information et partage en temps opportun				
3.9 Processus nationaux, régionaux et mondiaux de recherche et de développement de produits de diagnostic, de médicaments et de vaccins				
3.11 Approche « Une seule santé », y compris capacités de surveillance et de laboratoire				
3.15 Réseaux de laboratoires et de diagnostic en santé publique				
3.16 Systèmes de riposte rapides et évolutifs				
3.17 Systèmes de santé résilients pour la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire				
3.19 Normes et protocoles pour la sécurité et la sûreté biologiques dans les laboratoires de santé publique				
3.20 Appui durable aux capacités nationales, notamment pour garantir que les personnels de santé disposant de compétences en santé publique soient en nombre suffisant				
4.1 Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé et du financement à l'appui de la couverture sanitaire universelle et afin de contribuer à la prévention, à la préparation et à la riposte face aux pandémies				

Éléments de fond pour la riposte (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
4.2 Financement du renforcement des capacités nationales, notamment par une augmentation des ressources nationales				
4.3 Mobilisation rapide et efficace de ressources financières adéquates pour les pays touchés, en fonction des besoins en matière de santé publique				
4.4 Financement durable et prévisible des systèmes et outils mondiaux, ainsi que des biens publics mondiaux				
4.5 Apport d'un financement durable à l'OMS pour soutenir ses activités				

Relèvement

Orientations suggérées pour les discussions des sous-groupes

- Quelles mesures ou options pourraient être prévues pour chaque élément de fond proposé, en fonction des piliers stratégiques ?
- Quels mécanismes et/ou dispositions sont nécessaires pour réaliser chaque élément de fond proposé ?
- Pour chaque élément de fond proposé, quel libellé pourrait figurer dans l'avant-projet ?

Éléments de fond pour le relèvement (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
1.1 Accès à des soins cliniques vitaux, évolutifs et sûrs, y compris pour la santé mentale				
1.2 Accès à des services de santé de qualité, souples et durables dans le cadre de la couverture sanitaire universelle				
1.4 Accessibilité financière des produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.5 Disponibilité et rapidité d'accès aux produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.7 Représentation et participation équitables dans les processus décisionnels mondiaux et régionaux en fonction du genre, de la situation géographique et du statut socioéconomique				
1.8 Représentation équitable dans les réseaux mondiaux et les groupes consultatifs techniques				

Éléments de fond pour le relèvement (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
1.9 Augmentation des capacités de production nationales, infrarégionales et régionales pour les produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.13 Priorité aux agents de santé pour l'accès aux produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales				
1.14 Partage rapide, régulier et en temps opportun des agents pathogènes et du séquençage génomique, ainsi que des avantages y relatifs, notamment pour la mise au point et l'utilisation de produits de diagnostic, de vaccins et de traitements				
1.15 Coopération et collaboration scientifiques et techniques évolutives				
2.1 Préparation, résilience et participation des communautés				
2.2 Participation de la société civile, des communautés et des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, dans le cadre d'une démarche faisant intervenir l'ensemble du corps social				
2.4 Engagement, coordination et leadership politiques aux niveaux mondial et national				
2.5 Gouvernance et coordination mondiales et régionales				
2.8 Collaboration multisectorielle, dans le cadre d'une approche faisant intervenir l'ensemble des acteurs publics et de l'approche « Une seule santé »				
2.9 Décisions stratégiques fondées sur la science et des données factuelles				
2.10 Coordination entre l'OMS et les agences des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales				
3.7 Gestion de l'infodémie, information du public et communication sur les risques				
3.8 Collecte d'information et partage en temps opportun				
3.11 Approche « Une seule santé », y compris capacités de surveillance et de laboratoire				
3.15 Réseaux de laboratoires et de diagnostic en santé publique				
3.17 Systèmes de santé résilients pour la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire				
3.20 Appui durable aux capacités nationales, notamment pour garantir que les personnels de santé disposant de compétences en santé publique soient en nombre suffisant				

Éléments de fond pour le relèvement (outil en ligne)	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
4.1 Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé et du financement à l'appui de la couverture sanitaire universelle et afin de contribuer à la prévention, à la préparation et à la riposte face aux pandémies				
4.2 Financement du renforcement des capacités nationales, notamment par une augmentation des ressources nationales				
4.3 Mobilisation rapide et efficace de ressources financières adéquates pour les pays touchés, en fonction des besoins en matière de santé publique				
4.4 Financement durable et prévisible des systèmes et outils mondiaux, ainsi que des biens publics mondiaux				
4.5 Apport d'un financement durable à l'OMS pour soutenir ses activités				

3. Sous-groupes A et B : éléments de fond supplémentaires proposés d'après les propositions ouvertes des États Membres

Orientations suggérées pour les discussions des sous-groupes

- Quelles mesures ou options pourraient être prévues pour chaque élément de fond proposé, en fonction des piliers stratégiques ?
- Quels mécanismes et/ou dispositions sont nécessaires pour réaliser chaque élément de fond proposé ?
- Pour chaque élément de fond proposé, quel libellé pourrait figurer dans l'avant-projet ?

Éléments de fond supplémentaires proposés d'après les propositions ouvertes des États Membres	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
1. Un mécanisme pour la création de lignes directrices mondiales communes destinées aux laboratoires manipulant des agents pathogènes et d'autres échantillons à potentiel pandémique				
2. Un organe de politique scientifique créé en vertu du futur traité qui fasse le lien avec les organismes actuellement en place de sorte que les parties soient conseillées sur les progrès de la science et de la technologie utiles pour l'élaboration et l'application de règles et de directives internationales en vertu du traité				
3. Rattraper les retards en matière de diagnostic, de traitement et d'interventions, garantir l'accès dans le cas des maladies transmissibles et non transmissibles				
4. Traiter du développement économique et des déterminants sociaux/des déterminants sociaux et environnementaux				

Éléments de fond supplémentaires proposés d'après les propositions ouvertes des États Membres	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
5. Une obligation pour les États de veiller à ce que les laboratoires nationaux manipulant des agents pathogènes et d'autres échantillons à potentiel pandémique suivent des lignes directrices mondiales communes, y compris un dispositif d'accréditation et de contrôle des laboratoires, avec rapport annuel à l'OMS				
6. Indications claires sur la manière de suivre les engagements des États Membres, et mesures de responsabilisation				
7. Désinfection au sein des communautés qui se concentrera sur la désinfection spatiale, la désinfection intradomiciliaire, la désinfection des transports publics				
8. Tenir compte d'autres menaces pour la santé mondiale (c'est-à-dire les changements climatiques ou la contamination chimique)				
9. Examiner la nécessité et les avantages éventuels de la création d'un corps spécialisé d'experts extérieurs, composé d'experts indépendants, d'origine géographique, de compétences et de composition par sexe diversifiées, auquel les autorités nationales et régionales rendraient compte des mesures réglementaires et des améliorations stratégiques (à des fins de transparence ainsi que pour obtenir des conseils et des orientations techniques, si nécessaire) et chargé d'effectuer des missions dans les pays dans le cadre de l'examen périodique par les pairs				
10. Créer une plateforme multidisciplinaire et multisectorielle de centres d'opérations d'urgence de santé publique aux niveaux mondial, régional et national				
11. Mise au point et application de technologies numériques pour le contrôle sanitaire et la quarantaine, l'échange de données, la surveillance et la prévision des épidémies et des pandémies				
12. Diversité des capacités et assistance aux pays émergents, en particulier en ce qui concerne la sécurité et la distribution des vaccins, et faire de la vaccination un processus systématique				
13. Les mesures commerciales d'urgence pour faire face aux pandémies ne doivent être utilisées que lorsque cela est nécessaire et devraient être ciblées, proportionnées, temporaires, répondre à la nécessité de protéger les plus vulnérables, garantir l'équité, ne pas créer d'entraves inutiles au commerce ni perturber les chaînes d'approvisionnement, et être compatibles avec les règles établies dans le cadre de l'OMC.				
14. Ménager un couloir de transport des produits vitaux depuis leur source jusqu'aux pays prioritaires grâce à des dispositions parant aux interdictions d'exportation				

Éléments de fond supplémentaires proposés d'après les propositions ouvertes des États Membres	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
15. Garantir l'égalité dans l'échange des agents pathogènes et des séquences génomiques et le partage des avantages				
16. Le traité envisagé devrait aller plus loin en habilitant l'OMS à examiner les restrictions relatives aux voyages et à formuler des recommandations contraignantes à cet égard.				
17. Établir une approche coordonnée de la réglementation des voyages – pour faire en sorte que les contre-mesures et les outils parviennent aux pays où ils sont le plus nécessaires en période de crise. Orientations techniques sur la manière d'appliquer une approche scientifique fondée sur les risques pour mettre en place des mesures en matière de voyages qui favorisent la coordination et incitent les pays à communiquer des informations				
18. Mettre en place à l'OMS des équipes médicales d'urgence régionales				
19. Établir un mécanisme ou une conférence des parties pour superviser la mise en œuvre, l'examen, la conformité et le règlement des différends				
20. Étudier la possibilité d'instaurer l'obligation pour un État partie de demander de l'aide lorsque l'ampleur de la pandémie dépasse considérablement la capacité des systèmes nationaux de santé publique et de prestation de services de santé				
21. Les restrictions à l'exportation ne doivent être utilisées qu'avec la plus grande retenue et ne devraient pas affecter les expéditions de contre-mesures essentielles et de matériel nécessaire pour garantir un accès humanitaire et équitable				
22. Faciliter la diffusion des technologies et encourager la participation volontaire aux plateformes de partage des technologies				
23. Alimentation et nutrition				
24. Favoriser la littératie en santé et en sciences				
25. Libre circulation, au niveau international, de ceux qui luttent contre les pandémies				
26. Plein respect des droits humains, y compris la non-discrimination				
27. Représentation géographique, statut socioéconomique, équilibre entre les genres, non-discrimination, priorité aux personnes vulnérables				
28. Redressement du système de santé				
29. Droits humains : les dispositions du nouvel accord doivent être appliquées en respectant pleinement la dignité des personnes, les droits humains et les libertés fondamentales.				
30. Intégrer la lutte anti-infectieuse				

Éléments de fond supplémentaires proposés d'après les propositions ouvertes des États Membres	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
31. Intégration d'approches ou de mécanismes fondés sur les droits humains pour faire barrage à la haine et à la discrimination, comme l'a montré l'épidémie de COVID-19				
32. Interaction avec le GOARN (Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie) et son rôle dans la mise en œuvre de l'outil				
33. Coordination internationale pour le transfert et le traitement des patients				
34. Voyages internationaux en cas d'urgence sanitaire, y compris les mesures d'isolement et de quarantaine en vertu du Règlement sanitaire international (2005) sur les navires de croisière internationaux et les certificats de vaccination numériques, et résistance aux antimicrobiens				
35. Registre international de vaccination contre la COVID-19 et de tous les vaccins				
36. Coordination internationale, régionale et locale de la recherche-développement, en particulier en ce qui concerne le diagnostic et les vaccins				
37. Soins de longue durée pour les patients ayant des effets à long terme				
38. Mobilité et voyages internationaux				
39. Suivi et évaluation des systèmes de santé au niveau national				
40. Un examen plus rigoureux est requis pour vérifier que les mesures de santé publique sont nécessaires, proportionnées et non discriminatoires.				
41. Participation multisectorielle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable pour l'approche globale du relèvement, de la prévention et de l'atténuation des effets des futures pandémies				
42. Approche multisectorielle, transdisciplinaire, intégrée, coopérative et collaborative				
43. Mesures non discriminatoires concernant le commerce et les voyages				
44. N'envisager un financement extraordinaire qu'en cas de besoin, le reste correspond aux activités régulières de l'OMS et devrait être traité au sein de l'institution				
45. Accorder une attention particulière aux petits États insulaires en développement (PEID) qui sont souvent négligés				
46. Les États Membres doivent être tenus de présenter à l'OMS des rapports systématiques indiquant leur niveau d'engagement en faveur de l'accord proposé.				
47. Prévenir les épidémies dues à des agents pathogènes résistants aux antimicrobiens selon une approche « Une seule santé »				

Éléments de fond supplémentaires proposés d'après les propositions ouvertes des États Membres	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
48. Accorder la priorité aux personnes vulnérables ou atteintes d'affections préexistantes				
49. Achat de fournitures médicales, enregistrement et transfert pour éviter le marché noir				
50. Interdiction des restrictions et des sanctions s'appliquant aux technologies anti-épidémie				
51. Donner accès à un groupe d'experts chargé de fournir une assistance technique aux États Membres qui ont besoin de renforcer les capacités de préparation et de riposte de leur système aux urgences sanitaires				
52. Des ripostes rapides et plus équitables aux pandémies et autres urgences sanitaires pour sauver des vies et promouvoir une reprise économique plus rapide				
53. Il devrait exister un fonds international pour aider les communautés et les sociétés pâtissant des effets dommageables d'une pandémie internationale. Ce fonds servira de fonds social, économique et sanitaire et fournira le financement nécessaire pour remédier à toutes sortes de dommages subis du fait de la pandémie.				
54. Réglementation du secteur privé				
55. Supprimer les droits de propriété intellectuelle pour les outils permettant de faire face aux épidémies en temps de pandémie et d'épidémie sans imposer d'obligations juridiques ou financières				
56. Droit d'assistance : reconnaître qu'une parade efficace aux risques que présente une pandémie pour la santé est dans l'intérêt commun de tous les États et relève de leur responsabilité partagée en accordant un droit d'assistance aux États affectés dans certaines circonstances				
57. Mettre en place des comités permanents multisectoriels de préparation et de riposte aux pandémies au niveau national (et, si possible, régional), comprenant le point focal national RSI et des représentants de la santé animale, de la santé environnementale, de la protection civile et d'autres organismes publics compétents				
58. Il faut accorder une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les personnes handicapées.				
59. Les dispositions spécifiques sur les droits humains devraient notamment rappeler aux États leur obligation, en vertu du droit international relatif aux droits humains, de réaliser progressivement le droit de toute personne, sans discrimination d'aucune sorte, de jouir du meilleur état de santé possible, notamment grâce à la prévention et au traitement des maladies infectieuses.				
60. Renforcer et accélérer le protocole OMS d'autorisation d'utilisation d'urgence des principales contre-mesures médicales				

Éléments de fond supplémentaires proposés d'après les propositions ouvertes des États Membres	Équité	Leadership et gouvernance	Systèmes et outils	Financement
61. Renforcer les plateformes d'échange d'informations				
62. Renforcer le cadre institutionnel pour la lutte anti-infectieuse				
63. Soutenir l'engagement multipartite, y compris celui des secteurs du climat et de l'environnement				
64. Soutenir le financement durable, la gouvernance et la responsabilisation pour la préparation et la riposte aux pandémies				
65. L'instrument devrait permettre à la communauté mondiale de veiller à la constitution de stocks d'outils tels que les vaccins, les produits de diagnostic et les traitements et devenir une norme pour la riposte aux futures pandémies.				
66. Nécessité de la présence de complexes logistiques régionaux dans chacune des six Régions en temps de pandémie				
67. Le mot « pandémie » devrait être défini de manière à séparer certains aspects du Règlement sanitaire international (2005).				
68. Des renoncements limités dans le temps à la propriété intellectuelle de certaines contre-mesures médicales peuvent améliorer l'accès à des produits médicaux de qualité, sûrs, efficaces et d'un coût abordable.				
69. Mesures commerciales, agriculture comprise				
70. La médecine traditionnelle peut jouer un rôle important dans la prévention et le traitement des maladies.				
71. Transparence des prix				
72. Transparence des dépenses consacrées à la recherche-développement et aux essais cliniques				
73. Transparence dans l'intérêt de la santé publique				
74. Utilisation de laboratoires mobiles pour la préparation et la riposte aux pandémies				

= = =